

POSTULAT transformé en interpellation en séance du 24.6.10

déposé à la séance du Conseil communal du 17.6.2010 et intitulé

### « CONTRESENS CYCLABLE »

Maintes localités belges et alémaniques ont réalisé une étude destinée à évaluer le nombre de rues à sens unique, que l'on pourrait ouvrir à la circulation cycliste dans les deux directions. A titre d'exemple, la ville de Berne est actuellement en phase de mise en œuvre. Cette étape consiste à passer en revue les différents sites sur le terrain, en examinant lesquels remplissent les critères d'application. A Zurich, dans le cadre d'un programme établi sur deux ans, les autorités communales auscultent l'ensemble des rues à sens unique, afin d'analyser leur capacité à accueillir un contresens cyclable et d'en ouvrir le plus grand nombre possible. A Lausanne, le Conseil communal pourrait prochainement demander de rendre systématique l'aménagement de contresens cyclables sécurisés dans toutes les nouvelles zones 30, à l'exception des rues où il est avéré que cela n'est pas possible.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers/chères Collègues, permettez-moi de présenter une revendication analogue pour Vevey. Mais rassurez-vous ! Je n'aurai pas l'outrecuidance de réclamer, à l'instar de politiciens belges, la circulation cycliste dans les deux directions, dans tous les sens uniques !... Car votre serviteur est parfaitement conscient du fait qu'il faut adopter une démarche circonspecte, en l'occurrence, autrement dit sur le terrain, en procédant de cas en cas... A ce propos, il sied de citer deux exemples concrets veveysans : alors qu'il est exclu, à mon humble avis, d'autoriser les cyclistes à remonter la rue Ste-Claire, cette possibilité pourrait fort bien leur être offerte à l'av. Gustave-Coindet.

Par ailleurs, nous n'ignorons pas que, dans le cadre du réaménagement des sens de circulation, notre Municipalité tient déjà compte du trafic cycliste [cf. Plan de mobilité douce].

Signalons également que l'Ordonnance sur la signalisation routière permet le contresens cyclable « si aucun risque ou inconvénient supplémentaire n'est à craindre pour les usagers de la route ». Il comporte obligatoirement, à l'entrée, un panneau intitulé « Accès interdit », doté d'une plaque complémentaire : « Deux roues légers exceptés ». Fréquemment, une piste cyclable portant le pictogramme « Vélo », avec flèches de direction, est indiquée sur le sol. A l'entrée et à la sortie, il est conseillé de disposer des îlots séparateurs, afin d'empêcher les véhicules de couper le virage en s'engageant dans la rue. En outre, aux intersections de la piste cyclable avec d'autres voies de communication urbaine, un marquage rouge bien visible avertira les automobilistes qu'ils doivent compter avec la présence de vélos.

Le type d'aménagement mis en œuvre dépend également de la vitesse effective des véhicules, de la visibilité, ainsi que des normes concernant la largeur de la chaussée ; indications fournies par l'Association suisse des professionnels de la route et des transports... Moyennant quoi la cohabitation entre automobilistes et cyclistes devrait se dérouler sans anicroche. D'ailleurs, les statistiques belges et helvétiques ne permettent pas d'affirmer que ce type d'artères comporte en soi un risque d'accident.

C'est pourquoi votre serviteur vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir soumettre le présent postulat à l'examen d'une commission, d'une part ; et d'étudier la possibilité d'introduire le contresens cyclable partout où cela est envisageable, à Vevey, en favorisant ainsi la mobilité douce, d'autre part.  
D'avance, je remercie également la Municipalité de sa réponse.

Vevey, 17.6.10

Henri CHAMBAZ

P.S. :

A titre indicatif, voici la liste exhaustive des voies de communication urbaine concernées :

Contresens cyclable complet à étudier

Rues, quais, avenues, chemins :

Louis-Meyer  
Veveyse (quai)  
Ste-Claire  
Gustave-Coindet  
Bosquets  
Dent-d'Oche  
Confrérie  
Point-du-Jour  
Vignerons  
Communaux  
Hôtel-de-Ville  
Jean-Jacques Rousseau  
Aimé-Steinlen

Contresens partiel à étudier

Rues, quais, avenues, chemins :

Gustave-Doret  
Emile-Javelle  
Madeleine (2 secteurs)  
Clergère  
Lausanne  
Collège  
Conseil  
Savoie  
Byronne  
Ernest-Ansermet  
Fribourg  
Copet (quai)  
Moulin

\* \* \* \* \*

